



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de membres absents : 2

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 09 juillet 2020

OBJET :

DE-CCAS-20-07-1-08) APPEL A PROJET DE L'ASSOCIATION AOUT
SECOURS ALIMENTAIRE 94

L'an deux mille vingt, le jeudi neuf juillet à dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le samedi 04 juillet 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, M. CHARDON, Mme GALL,
Mme GUYOMARD DE PREAUDET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme JOURION,
M. LEBEAU, MORAINÉ, Mme POLLARD.

Pouvoirs : COMBE (pouvoir à M. LEBEAU), Mme De VINZELLES (pouvoir à Mme GUYOMARD DE PREAUDET), Mme DUPRE (pouvoir à M. CHARDON), Mme ETIENNE (pouvoir à Mme JOURION), Mme GAUVAIN (pouvoir à Mme BRÉON), Mme MARTIN (pouvoir à MORAINÉ).

Excusés : Mme HUET, Mme LIBERT-ALBANÉL.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles ;

Considérant la proposition de la Vice-présidente de verser une subvention à l'association « Aout secours alimentaire 94 » pour la mise en œuvre de la distribution de colis alimentaires pendant le mois d'août 2020

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Décide, sur l'exercice 2020, d'attribuer une subvention à l'association « Août Secours Alimentaire » Val-de-Marne pour la mise en œuvre de distribution de colis alimentaires pendant le mois d'août 2020 ;

ARTICLE II : Fixe le montant de cette subvention à 900 €

ARTICLE III : Cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé